

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00028

CONTRAT DE VILLE - APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION DE SAINT-ETIENNE

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 28 janvier 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 94

Nombre de pouvoirs : 25

Nombre de voix : 119

Délibération affichée le : 16 février 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne PERRIN, Mme Eliane LEGROS, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, Mme Stéphanie MOREAU, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,

Le 15 février 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20151209-D20160002810-DE

Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,
M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Maurice VINCENT,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
M. Michel BEAL donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Patricia CORTEY,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Alexandra CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Marc FAURE,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Raymond JOASSARD donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Siham LABICH donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Pascale MARRON donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Florent PIGEON donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,
M. Jean-Louis ROUSSET donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nora BERROUKECHE, Mme Hélène BRUYERE, M. Jean-Jacques CHARROIN,
M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Roland GOUJON,
M. Marc JANDOT, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Joelle RICARD, Mme Marie-Hélène THOMAS

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2016

CONTRAT DE VILLE - APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION DE SAINT-ETIENNE

La loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine redéfinit les quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté et instaure un nouveau contrat, le Contrat de ville urbain et social pour la période 2015-2020.

Par délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2015, le Contrat de Ville 2015-2020 a été adopté. Ce Contrat de ville est constitué d'un contrat cadre porté par l'Agglomération qui fixe les orientations stratégiques, les objectifs opérationnels, les principaux engagements des partenaires et la gouvernance. Ce contrat est décliné dans un second temps en conventions d'application communale et thématique. Il définit une nouvelle géographie prioritaire sur la base des indicateurs de précarité du territoire, et identifie ainsi 39 quartiers sur 12 communes, concernant 71 000 habitants.

Le contrat-cadre 2015-2020 de l'Agglomération stéphanoise s'articule autour de 3 priorités pour réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain, qui sont les suivantes :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants ;
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'Agglomération ;
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi ; qui se déclinent en objectifs stratégiques et opérationnels,

et de 3 axes transversaux :

- égalité femme/homme ;
- jeunesse ;
- lutte contre les discriminations.

A l'issue de la signature du contrat-cadre, chacune des 12 communes signataires a été invitée à élaborer une convention d'application communale. L'objectif principal de ces conventions étant de prioriser les interventions et la mobilisation des partenaires dans le ou les quartiers retenus au titre de la géographie prioritaire. Il est précisé qu'il s'agit de conventions d'objectifs et qu'à ce titre, elles n'intègrent pas de volet financier.

Six quartiers à fort enjeux urbains et sociaux (Quartiers prioritaires Politique de la Ville -QPV)

- Montreynaud, Sud-Est, Tarentaize-Beaubrun, Crêt de Roc-Soleil, Terrenoire, Cotonne-Montferré

et cinq Quartiers en Veille Active (QVA) :

- Soleil, Dame Blanche, Tardy, Solaure, Chavanelle-St Roch.

ont été retenus ainsi qu'un Quartier en géographie complémentaire « Veille Active » de Saint-Etienne Métropole :

- La Rivière-Valbenoite.

Les priorités définies par Saint-Etienne s'inscrivent dans les objectifs du contrat cadre et ciblent plus particulièrement :

Pour les six quartiers prioritaires (QPV),

Le quartier Tarentaise :

Retenu comme quartier prioritaire par l'ANRU et la Région Rhône-Alpes au titre du Programme de Renouveau d'Intérêt National (PRIN), la ville affiche l'amélioration de l'attractivité de ce quartier par la rénovation urbaine comme la priorité majeure à laquelle s'ajoutent les objectifs suivants :

- Permettre aux jeunes de disposer de tous les appuis pour leur réussite : la réussite scolaire (Dispositif de Réussite Éducative), encourager les pratiques sportives régulières, l'accès à la culture, développer l'éducation à la citoyenneté avec une attention particulière sur l'emploi des jeunes et à leur formation par des liens à créer avec les entreprises,
- Conforter les parents dans leur place au sein de la cité pour affirmer leur rôle vis-à-vis de leurs enfants,
- Mieux accompagner les personnes vulnérables autour des liens sociaux, intergénérationnels, de la santé et du bien-être, de l'accès aux droits et aux services.

Le quartier de Montreynaud :

Saint-Etienne souhaite poursuivre le renouvellement urbain pour renforcer la qualité d'habiter et l'attractivité, et améliorer l'accroche du quartier à la ville.

A ce titre il a été retenu comme quartier prioritaire par l'ANRU et la Région Rhône-Alpes au titre du Programme de Renouveau d'Intérêt National (PRIN). La ville a fixé les priorités complémentaires suivantes :

- Structurer et stabiliser le secteur emploi / insertion pour diminuer le nombre de chômeurs,
- Développer une offre de loisirs complète et cohérente à destination des habitants, notamment en rapprochant les différentes structures et services, et par la redéfinition d'un projet de développement du sport sur le quartier,
- Accompagner les parents pour une meilleure implication dans le parcours de vie de leurs enfants,
- Mieux accompagner les personnes vulnérables (personnes âgées, ménages précarisés...) et leur permettre l'accès aux droits et aux soins,
- Conforter la présence des entreprises et des commerces dans le quartier,
- Placer les jeunes et leur citoyenneté au cœur du projet de quartier Montreynaud.

Le quartier de Cotonne-Montferré ;

Retenu comme quartier prioritaire par l'ANRU et la Région Rhône-Alpes au titre du Programme de Renouveau d'Intérêt Régional (PRIR), la ville souhaite restaurer l'image positive du quartier, développer son attractivité et pour cela le restructurer.

Par ailleurs, elle a retenu les priorités suivantes :

- Mieux répondre aux difficultés d'accès aux services à la population, aux loisirs et aux activités sportives et culturelles ; mettre en place une offre de service permettant d'anticiper les mutations sociologiques du quartier ; dynamiser la rencontre des habitants autour de projets associatifs, d'actions de médiation et de nouveaux projets participatifs.
- Conduire une intervention globale auprès des habitants, du plus jeune au plus âgé entre tous les partenaires du contrat de ville, notamment sur l'action éducative en direction de la jeunesse, la réussite scolaire et l'accès aux stages, à la formation professionnelle et à l'emploi, sur l'appui aux familles dans leurs difficultés.

Le quartier Crêt de Roc – Soleil :

La commune souhaite maintenir son intervention sur ce quartier afin de conforter l'accroche au centre-ville, à Manufacture-Plaine Achille, à Châteaureux. Elle souhaite compléter avec les objectifs suivants :

- Conforter les traditions d'accueil et de solidarité du quartier, en premier lieu soutenir les dynamiques d'innovation solidaires (avec les initiatives d'Economie Sociale et Solidaire en relation avec les dynamiques du territoire, artisanat, design,...),
- Accompagner les familles les plus précaires pour la réussite de leurs enfants et leur intégration citoyenne : leur permettre de maîtriser les repères socio-culturels et administratifs, consolider les actions en faveur de la réussite scolaire et tisser des liens avec les entreprises du secteur pour favoriser l'accès aux terrains de stage, à la formation et à l'emploi,
- Assurer un cadre de vie agréable dans un quartier en plein renouvellement.

Les quartiers Sud-Est :

Retenu comme quartier prioritaire par l'ANRU et la Région Rhône-Alpes au titre du Programme de Renouvellement d'Intérêt Régional (PRIR), la ville souhaite finaliser l'ancrage du quartier à la dynamique de la ville.

De plus, Saint-Etienne a retenu les objectifs sociaux suivants avec pour fil conducteur la culture pour fédérer les acteurs du quartier :

- Conforter le lien entre les différentes populations et générations des quartiers Sud-Est, autour de l'appui à la vie associative et aux initiatives culturelles, des espaces de concertation,
- Intensifier l'accompagnement en faveur de la réussite et de l'autonomie des jeunes avec en particulier le développement du partenariat de l'entrée en milieu scolaire à l'insertion professionnelle, la prévention de la délinquance et le soutien aux actions de prévention santé.

Le quartier Terrenoire :

La ville a fixé les objectifs suivants :

- Prévenir et mieux répondre aux problématiques d'accès à l'emploi et d'accompagnement des familles : en particulier, renforcer l'appui aux parents isolés dans leur fonction éducative, consolider le partenariat pour accompagner les jeunes, accompagner les demandeurs d'emploi et les personnes en situation de précarité et d'isolement,
- Favoriser le vivre ensemble et rapprocher les différentes communautés : notamment encourager les projets partagés entre les différentes associations, valoriser les initiatives citoyennes,
- Faire naître un projet urbain pour redonner de la cohérence au quartier : rompre le sentiment d'isolement du quartier en valorisant ses atouts, accompagner les bailleurs dans la gestion patrimoniale et sociale de leur parc, lutter contre l'habitat indigne.

Concernant les objectifs transversaux communs aux six quartiers retenus en QPV, la ville de Saint-Etienne a retenu les enjeux et objectifs suivants :

- Retrouver le vivre ensemble, améliorer le cadre de vie et la sécurité dans les quartiers prioritaires,
- Renforcer l'interconnaissance entre les habitants et encourager leur participation à l'action publique conduite sur leur territoire de vie, valoriser les quartiers.

Pour les cinq quartiers en « veille active » ainsi que le quartier en géographie complémentaire « veille active » de Saint-Etienne Métropole :

Le Soleil : le périmètre du quartier prioritaire a été étendu dans le cadre de la négociation avec l'Etat. Aussi, la ville a repris les objectifs définis précédemment pour ce quartier.

Solaure :

- Mieux connecter ce secteur à la ville,
- Apporter un appui à la parentalité, du plus jeune âge à la problématique des adolescents,
- Porter attention au vieillissement de la population.

Dame Blanche :

- Développer la cohésion sociale du quartier, en particulier favoriser la rencontre entre les différentes populations habitant le quartier (habitat privé – habitat social) pour renforcer sa cohésion,
- Poursuivre la reconquête résidentielle du quartier.

Tardy :

- Assurer la continuité territoriale avec Montferré et Beaubrun, enjeu majeur poursuivi par la collectivité,
- Intensifier l'action sociale et éducative au bénéfice des populations.

Saint Roch :

- Développer un projet d'intégration sociale et urbaine au centre-ville avec l'intervention de l'EPASE et le soutien de l'ANAH
- Lutter contre l'insalubrité des logements et la précarité des populations (vieillesse, jeunes sans activité, ...).

Rivière-Valbenoite :

- Conduire une investigation du quartier,
- Définir de premières priorités pouvant mener à terme à des actions ciblées.

Par ailleurs, la commune de Saint- Etienne a précisé dans cette convention d'application les modalités de gouvernance. A ce titre, Saint-Etienne propose la mise en place d'un comité de pilotage « Quartiers prioritaires Politique de la Ville » réunissant les 3 élus principalement concernés.

L'animation sera assurée par le service politique de la ville en charge des programmes de rénovation urbaine et du développement social des quartiers. Elle est déclinée sur chacun des six sites QPV autour d'équipes projets associant les partenaires concernés.

Enfin, une mission de médiation sera mise en place sur les sites QPV, assurant un rôle d'interface entre les habitants et les services de la ville.

En parallèle, des Maisons des Projets seront mises en place sur les 4 sites retenus par l'ANRU et la Région.

Dans le but d'être au plus proche des citoyens, de les informer au mieux des projets qui seront réalisés sur leur quartier, la commune de Saint- Etienne mettra en place un conseil citoyen à l'échelle de chaque quartier QPV.

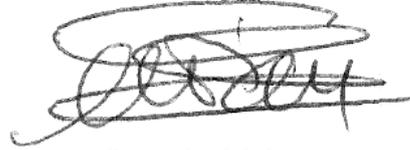
Enfin, Il est précisé que cette convention d'application communale a recueilli un avis favorable de l'Etat qui sera cosignataire au côté de Saint-Etienne Métropole et de la commune.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'application communale du contrat de ville de la commune de Saint-Etienne.**

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 2 voix contre.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large initial 'G'.

Gaël PERDRIAU